Formation spécialisée de Réseau

Service du Commissariat des Armées

06 juin 2024

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

L'UNSA souhaite rendre hommage aux fonctionnaires et aux militaires morts ou blessés au cours de ces derniers mois

Elle constate que cette crise de violence, bien que moins visible, persiste sous une autre forme au sein du ministère des Armées et notamment au SCA. Ces tensions sont exacerbées par les multiples réorganisations qui épuisent physiquement et psychologiquement les agents, les empêchant de se projeter sereinement dans l'avenir. À cela s'ajoute une réduction des effectifs conjuguée à une augmentation des bénéficiaires. Ces différents facteurs peuvent générer des troubles psychosociaux (TPS) ainsi que d'autres facteurs de risques liés à une perte de vigilance.

C'est dans ce contexte que l'UNSA Défense demande :

- un bilan du nombre de TPS pour l'année 2023 et de son évolution au cours des trois dernières années ;
- une évaluation de l'évolution des quatre indicateurs obligatoires de la DRH MD relatifs aux risques psychosociaux (RPS) sur les trois dernières années ;
- un bilan du nombre de cas de harcèlement sexuel, de violences à caractère sexuel ou sexiste et de discriminations de toute sorte au sein du SCA ;
- un bilan du nombre d'accidents routiers et des actions mises en œuvre dans ce domaine, notamment face aux accidents graves ou mortels.

L'UNSA Défense souhaite également attirer votre attention sur les modalités de désignation et les attributions du Chargé de Prévention des Risques Professionnels (CPRP) définies par l'arrêté du 9 avril 2013, notamment sur les nombreuses fonctions qui lui sont assignées et la charge de travail induite

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS - 01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org

@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

pour ces personnels. L'UNSA Défense demande une véritable reconnaissance des compétences et de la pluridisciplinarité de la chaîne prévention, via un positionnement adapté en tant que conseiller du chef d'organisme, ainsi qu'à travers la mise en œuvre d'un parcours professionnel attrayant et une valorisation de chacune des compétences.

Le but étant, comme le soulignent de nombreuses études, de résoudre les problèmes d'attractivité, d'organisation, d'effectifs, de temps alloués et de formations ad hoc sur tous les risques dont ils ont la charge. L'absence de traitement efficace entraîne des troubles psychosociaux, provoquant des départs prématurés des agents et une pénurie dans cette profession, essentielle pour la sécurité de tous, notamment pour les chefs d'organismes qui sont pénalement responsables.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute attentive et attend avec intérêt les réponses qui seront apportées à cette déclaration liminaire.